

que quoique la même Cour eût reçu ces représentations & promis de les effectuer, elle ne s'y étoit pourtant pas conformée; qu'enfin tous ces motifs n'avoit obligé Sa Hautesse, selon sa grande équité, d'exiger dudit Résident un acte écrit de sa main, par lequel il s'engageoit de faire sortir sur le champ les troupes Russes hors de la Pologne. Le Grand-Visir conclut la lecture de cette Piece en y ajoutant qu'il esperoit que lui Mr. Obreskow passeroit un tel acte & que les troupes Russes se retireroient ou qu'on déclareroit la guerre à la Russie en cas de refus. Le Résident répondit à tous les articles; contenus dans ledit Hatticherif, avec modération; & démontra que sa Cour n'étoit nullement la cause de tant de sang, mais que cette accusation regardoit un parti de rebelles & de brigands, & qu'il ne pouvoit signer l'acte exigé sans outrepasser ses ordres, mais qu'il demandoit un délai nécessaire pour faire partir un Courier, & qu'il ne doutoit point qu'il ne reçût de sa Cour une réponse satisfaisante. Surquoi le Grand-Visir lui repliqua que, puisqu'il avoit déjà plusieurs fois fait de telles promesses, qui n'avoient abouties à rien, on ne pouvoit lui accorder encore un tel délai; mais qu'il pouvoit se retirer dans une chambre voisine où il pourroit réfléchir aux demandes qui lui avoient été faites. En conséquence il fut conduit dans l'antichambre où, après y avoir resté deux heures, un Dragoman de la Porte vint le trouver & lui demander sa réponse. Mr. Obreskow démontra à cet Officier l'impossibilité où il étoit de pouvoir satisfaire à de telles propositions & l'inutilité de l'acte exigé, puisqu'il ne pouvoit y obliger sa Cour, & qu'en faisant une telle démarche il exposoit sa vie, qu'il étoit prêt de sa-

crifier